



**COMMUNE DE FOUNEX**  
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. PHILIPPE SCHIRATO - MUNICIPAL

**PREAVIS MUNICIPAL N° 63/2011-2016**  
concernant

**L'octroi d'un prêt de CHF 200'000.00 à la Société Coopérative du Port de Founex  
afin de procéder aux travaux de renforcement de la digue**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Par acte de concession pour usage d'eau daté du 23 janvier 1980, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a autorisé la Commune de Founex à faire usage des eaux et grèves du Léman, au lieu-dit « Les Pâles », pour la construction et l'exploitation d'un port public de plaisance, pour une durée de 50 ans échéant le 31 décembre 2029.

Par convention datée du 10 septembre 1982, la Commune de Founex a remis gratuitement à la disposition de la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF) la zone concédée par la concession précitée étant entendu que la SCPF reprenait à sa charge toutes les obligations découlant de la concession.

Au terme de 30 ans d'exploitation et lors d'une séance qui s'est déroulée en janvier 2013, la Société Coopérative du Port de Founex a présenté à la Municipalité le projet des travaux tendant à améliorer la sécurité du port et de ses utilisateurs. Les investissements envisagés sont évalués à environ CHF 2'600'000.00.

Compte tenu de l'importance de ce projet et notamment de ses coûts, la SCPF a fait part à la Municipalité de son désir de pouvoir compter sur la pérennité de la concession cédée. Or, la fin de celle-ci est prévue au 31 décembre 2029, durée qui ne permet pas à la Société Coopérative d'amortir les investissements envisagés. C'est pourquoi, la Commune a sollicité une prolongation de la concession pour une nouvelle période de 50 ans, soit une échéance en 2065.

La Direction générale de l'environnement, par courrier du 2 octobre 2013, a donné son accord sur le principe de renouveler, pour 50 ans, la concession précitée, après la réalisation des travaux projetés.

## **Description des travaux projetés**

### *1<sup>er</sup> étape – La Digue*

La digue présente la formation de cavités, de failles et de blocs déstabilisés qui fragilisent la construction et sa fonction de brise-lames. Sans modifier les dimensions et l'emplacement de la digue, elle doit être consolidée par l'apport d'environ 900 tonnes de nouveaux enrochements.

### *2<sup>ème</sup> étape – Les Pontons*

Le système actuel comprenant des caissons flottants maintenus par des chaînes et des corps-morts présente des signes de vieillissement et génère des frais d'entretien et de contrôle annuel coûteux. Il est prévu de remplacer le système actuel par des pontons du type PORALU d'un entretien beaucoup plus aisé.

### *3<sup>ème</sup> étape – Le Port*

Le site, ainsi libéré des corps-morts et des chaînes pourrait être dragué dans son ensemble. Ces dernières années il s'est accumulé une hauteur de 80 cm de sédiments qui représentent environ 7'500 m<sup>3</sup> à éliminer.

Comme indiqué plus haut, le montant total de ces travaux est estimé, soumissions rentrées, à CHF 2'600'000.00 et la SCPF a sollicité que la Commune de Founex lui octroie un prêt de CHF 200'000.00, pour financer une partie de ceux-ci.

Pour l'heure, la Société Coopérative du Port de Founex a effectué les travaux de consolidation de la digue et c'est pourquoi elle nous demande maintenant de pouvoir activer le prêt précité.

## **Aspects financiers**

L'octroi d'un prêt est de compétence du Conseil communal et fait donc l'objet du présent préavis.

La Municipalité vous propose donc d'octroyer un prêt à la Société Coopérative du Port de Founex, ceci comme suit :

Montant du prêt	CHF 200'000.00
Durée	Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2024
Taux d'intérêts	Le taux d'intérêt est fixé au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base du taux moyen pondéré des emprunts de la commune au 31 décembre de l'année précédente. Pour 2015, ce dernier s'élève à 1.329%.
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables une fois par année, le 31 décembre
Remboursement	10 tranches de CHF 20'000.00 de fin 2015 à fin 2024

En cas d'acceptation de ce préavis, un contrat de prêt sera naturellement établi.

## Conclusions

En conséquence, la Municipalité remercie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal n° 63/2011-2016
- Vu le rapport de la commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- Décide d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Société Coopérative du Port de Founex un prêt d'un montant de CHF 200'000.00, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2024, à un taux d'intérêts moyen pondéré fixé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, remboursable en dix tranches annuelles de CHF 20'000.00, entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2024.

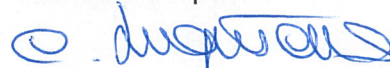

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 09 janvier 2015.

Au nom de la Municipalité :

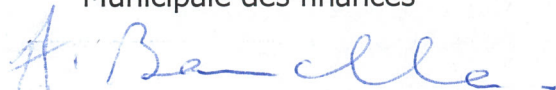
le Syndic : la secrétaire :

François Debluë

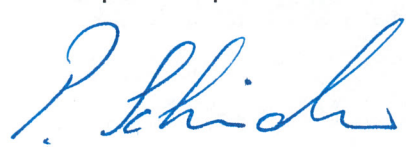
Claudine Luquiens



Audrey Barchha  
Municipale des finances



Philippe Schirato  
Municipale responsable



**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 63/2011-2016 l'octroi d'un prêt de CHF 200'000.00 à la Société Coopérative du Port de Founex afin de procéder aux travaux de renforcement de la digue**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 9 février 2015 organisée par la Municipalité de Founex, représentée par Monsieur François Debluë, Syndic, Madame Audrey Barcha, Monsieur Jean-Pierre Debluë et Philippe Schirato, Municipaux.

Les réponses aux questions que nous avons posées nous ont amenés à rédiger le présent rapport.

**Objet**

La Société Coopérative du Port de Founex « SCPF » aimerait, après 30 ans d'exploitation, faire des travaux dans le port pour améliorer la sécurité du port et ses utilisateurs. Les travaux seront conduits en trois étapes et concernent la digue, les pontons et le port. La totalité de l'investissement est évaluée à CHF 2'600'000. La SCPF a demandé à la commune de Founex de lui octroyer un prêt de CHF 200'000 pour financer une partie des travaux projetés.

Les informations financières qui nous ont été remises permettent de dégager les éléments suivants :

- . la révision du bilan du SCPF est effectuée par Moore Stephens Refidar SA à Nyon qui est une filiale locale d'une société internationale présente dans 103 pays à travers 292 sociétés et 626 bureaux, gage de sérieux ;
- . au 31 décembre 2013, les chiffres révisés montrent que la SCPF ne dégage pas de bénéfices déraisonnables mais équilibre ses comptes, ce qu'elle fait sur la durée ;
- . les fonds propres totalisent CHF 590'000 et les capitaux permanents atteignent CHF 780'000 ;

Au 31 décembre 2014, les données financières ne sont pas encore révisées, mais les points suivants sont à relever :

- . résultat net de CHF 35'000 pour un « chiffre d'affaires » de CHF 281'000 ;
- . les fonds propres se maintenant montent à CHF 624'000 pour des capitaux permanents de CHF 815'000 couvrant sans problème les immobilisations de CHF 505'000 ;
- . sur recommandation de la fiduciaire, la SCPF a continué sa politique d'amortissement significative, passant de CHF 2'173 en 2012 à CHF 54'135 et CHF 57'000 en 2013 et 2014 respectivement.

Pour la commission des Finances, il n'y a aucune difficulté pour repayer notre prêt de CHF 200'000 sur 10 annuités, a des conditions correctes, pour notre commune autant que pour l'emprunteur.

**Conclusion :**

La Commission des finances est d'avis que notre commune dispose des moyens financiers nécessaires et suffisants pour répondre favorablement à la demande de prêt de la Société coopérative du port de Founex, laquelle dispose de son côté des ressources suffisantes pour assumer la charge de cet emprunt.

La Commission des finances vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis municipal No 63/2011-2016 concernant une autorisation à la Municipalité d'octroyer un prêt d'un montant de CHF 200'000, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2024, à un taux d'intérêts moyen pondéré fixé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, remboursable en dix tranches annuelle de CHF 20'000.00, entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2024.

Fait à Founex le 11 mars 2015.

Les membres de la Commission des finances,

Claude Briffod

Joséphine Rijke

Hervé Mange

Simon Vaucher

Denis Lehoux